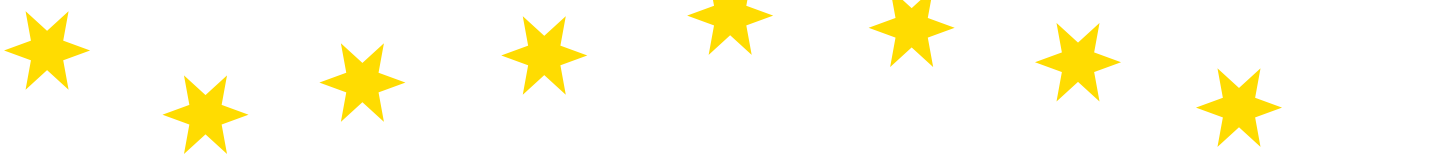


Rapport d'activité 2nd semestre 2018



Juillet 2018 - Décembre 2018

DBF
Bruxelles
Délégation des Barreaux de France

La Délégation des Barreaux de France a reçu mandat des trois instances représentatives des avocats français, le Conseil national des Barreaux, le Barreau de Paris et la Conférence des bâtonniers pour les représenter auprès des institutions européennes.

Présidée par Jean Jacques Forrer depuis 2011, elle représente et assiste les instances et avocats français au travers de ses 4 missions : la formation en droit de l'Union européenne (I), l'information juridique au travers de ses publications (II), le soutien juridique (III) ainsi que la représentation d'intérêts (IV). Le présent rapport d'activités vise à effectuer un bilan des initiatives prises concernant ces 4 « piliers », pour le premier semestre 2018. La dernière partie du rapport aura pour objectif de restituer les relations extérieures et autres rencontres auxquelles la DBF a pris part (V) dans le cadre de ses activités.

I. FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une connaissance complète et à jour du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats.

X Formation continue

Les **Entretiens européens** rassemblent des intervenants de haut niveau tels que des fonctionnaires des institutions européennes, des juges ou référendaires de la Cour de justice de l'Union européenne et des avocats spécialisés dans certaines matières du droit de l'Union dans le cadre de séminaires thématiques construits en adéquation avec l'actualité juridique et les sujets d'intérêt pour les avocats.

Au cours du second semestre 2018, la DBF a organisé **3 Entretiens européens** sur les thématiques suivantes :



**ENTRETIENS EUROPEENS
A BRUXELLES
VENDREDI 12 OCTOBRE 2018**
DROITS DE L'HOMME,
DROITS FONDAMENTAUX
& ETAT DE DROIT

Inscriptions et informations
E-mail : valerie.baupert@dbfrance.eu
Site : www.dbfrance.eu

- « *Droits de l'homme, droits fondamentaux & Etat de droit* » qui a rassemblé 61 participants, le 12 octobre dernier.



**ENTRETIENS EUROPEENS A PARIS
Lundi 12 novembre 2018
de 14h/18h
Maison du Barreau**
PRACTIQUE EUROPEENNE DU
DROIT DE LA FAMILLE :
QUELLES PERSPECTIVES ?

Inscriptions et informations
E-mail : valerie.baupert@dbfrance.eu
Site : www.dbfrance.eu

- « *Pratique européenne du droit de la famille : quelles perspectives ?* » qui a rassemblé 60 participants, le 12 novembre dernier.



**ENTRETIENS EUROPEENS
A BRUXELLES
VENDREDI 7 DECEMBRE 2018**
Les derniers développements
du droit européen de la concurrence

Inscriptions et informations
E-mail : valerie.baupert@dbfrance.eu
Site : www.dbfrance.eu

- « *Les derniers développements du droit européen de la concurrence* » qui a rassemblé 48 participants, le 7 décembre dernier.

X Formation initiale

La DBF est intervenue, le 5 novembre dernier, devant les étudiants de la **Haute Ecole des Avocats Conseils (HEDAC) de Versailles** pour présenter aux élèves-avocats un panorama de l'impact du droit européen sur la profession d'avocat et des voies de droit de l'Union indispensables à l'exercice de la profession. Cette intervention a visé à former les étudiants à l'impact du droit de l'Union européenne sur le droit national, notamment, sur la réglementation de la profession d'avocat, et aux bases des procédures contentieuses et non-contentieuses prévues par le droit de l'Union, à la disposition des avocats.

II. INFORMATION JURIDIQUE / PUBLICATIONS

L'objectif est de faire connaître, à échéance régulière, les actualités les plus récentes du droit de l'Union européenne qu'il s'agisse des textes européens présentés par la Commission européenne et en discussion au Parlement et au Conseil de l'UE, de la jurisprudence abondante de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Cour européenne des droits de l'homme et de l'analyse des conséquences juridiques de ces différents développements.

X La DBF transmet quotidiennement au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers et aux membres de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE) une **veille numérique** des actualités juridiques européennes du jour.



X **L'Europe en Bref** est une newsletter hebdomadaire gratuite de la DBF dont la présentation a fait l'objet de modifications. Elle offre une synthèse de l'actualité du droit européen (droit de l'Union européenne et de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) ainsi qu'un résumé des derniers appels d'offres en matière de services juridiques. Cette lettre est adressée à plus de **60 000 abonnés** et son contenu est également référencé par thématique sur le site Internet de la DBF. Les conditions d'inscription ont été mises en conformité avec le RGPD.



X **Le Flash Bâtonniers** est une lettre d'information mensuelle à destination des Bâtonniers afin de les tenir informés des actualités les plus importantes du droit européen. Elle est également disponible sur le site Internet de la DBF. Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre afin d'accroître la visibilité des actions de la DBF.



X **L'Observateur de Bruxelles**, revue juridique trimestrielle dont l'éditeur est la DBF propose, d'une part, des articles de spécialistes de haut niveau du droit européen organisés entre un dossier thématique, des « points sur » et une chronique de contentieux européen ainsi que, d'autre part, un recueil de brèves d'actualité en matière de droit de l'Union et de droits fondamentaux. La revue compte actuellement **919 abonnés** et est référencée par plusieurs institutions françaises et européennes dont la Cour de justice de l'Union européenne. Elle est distribuée par les éditions Bruylant et est intégrée à la base de données Strada Lex Europe.

Les thèmes des derniers numéros :

Juillet 2018 n°113 : La réglementation des activités numériques : quels défis pour le droit de l'UE ?

Octobre 2018 n°114 : Les juridictions commerciales internationales : expériences comparées

Janvier 2019 n°115 (à paraître) : La protection européenne des droits fondamentaux et de l'Etat de droit

III. SOUTIEN JURIDIQUE

X Soutien juridique aux instances

La DBF a pour mission de fournir **un soutien technique et juridique sur les questions européennes** au service des instances représentatives de la profession d'avocat.

SEPTEMBRE-DECEMBRE 2018

La DBF a fourni à Jacques Bouyssou et Emilie Vasseur, Membres de la Délégation française au CCBE des éléments d'actualité sur les travaux récents et en cours au sein du Conseil des Barreaux européens (CCBE) en vue de la rédaction d'un rapport présenté au Conseil de l'ordre du Barreau de Paris.

X Soutien aux avocats

Une part croissante de la réglementation nationale est issue du droit de l'Union européenne ce qui peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une connaissance et d'une compréhension complètes du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter. La DBF fournit, à la demande d'avocats, une analyse juridique pouvant porter sur la réglementation et la jurisprudence européennes trouvant à s'appliquer dans leurs dossiers.

Au cours du dernier semestre, la DBF a répondu à 7 demandes de soutien juridique relatives, notamment :

- à la définition des activités de sécurité privée en droit de l'Union européenne ;
- à la traduction obligatoire des pièces essentielles d'un procès ;
- à la transcription du divorce par consentement mutuel à l'étranger.

X Contribution aux travaux des autres délégations nationales de Barreaux

La DBF répond aux **demandes d'information juridique formées par les délégations membres** du Conseil des Barreaux européens (CCBE) dans le cadre de leurs travaux de droit comparé. Au cours du dernier semestre 2018, la DBF a répondu à :

JUILLET 2018

- La demande de la délégation néerlandaise concernant les témoins lors des audiences publiques
- La demande du CCBE concernant les pratiques en matière d'échanges transfrontaliers de données informatiques dans le cadre d'enquêtes criminelles

SEPTEMBRE 2018

- La demande de la délégation polonaise concernant la réglementation française de la profession d'avocat en matière de publicité et d'acquisition de clientèle

OCTOBRE 2018

- La demande du CCBE sur demande du Conseil de l'Europe concernant les bonnes pratiques en matière de réunification familiale

NOVEMBRE 2018

- La demande du CCBE concernant les enquêtes défensives en matière pénale

DECEMBRE 2018

- La demande de la délégation tchèque concernant le projet de loi de programmation de la justice en discussion au Parlement français
- La demande de la délégation tchèque concernant la protection des avocats contre les fouilles en France
- La demande du CCBE concernant la décision d'enquête européenne en matière pénale

IV. REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français auprès des institutions européennes directement ou à travers sa contribution aux travaux du Conseil des Barreaux européens (CCBE), notamment au cours de l'élaboration et de la discussion des textes européens susceptibles d'avoir un impact sur la profession d'avocat.

La DBF est en charge du **soutien juridique et logistique de la Délégation française auprès du Conseil des Barreaux européens (CCBE)**, dirigée jusqu'à décembre 2018 par M. Thierry Wickers, chef de délégation, ainsi que des experts nommés par les instances pour les représenter. La DBF entretient des liens étroits avec le CCBE, assiste aux réunions de comité de ce dernier et

fournit les éléments de préparation à la Délégation française en amont des comités permanents et réunions plénières du CCBE. Elle entretient également des liens étroits avec les délégations nationales des autres Barreaux européens installées à Bruxelles.

Le dernier semestre, la Délégation française et la DBF ont participé à 2 comités permanents et à une session plénière :

- le 12 septembre 2018 à Bruxelles (Comité permanent)
- le 19 octobre 2018 à Bruxelles (Comité permanent)
- le 29 novembre 2018 à Lille (Plénière)

Le bilan de l'activité de la DBF au cours du dernier semestre est le suivant :

X Accès à la justice / Droit privé européen

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration de la position du CCBE sur la proposition de directive relative aux actions en représentation pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs et abrogeant la directive 2009/22/CE.

- Elle a également accompagné les experts dans l'élaboration de la position du CCBE sur les propositions de règlements portant révision du règlement 1393/2007/CE relatif à la signification et à la notification dans les Etats membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale et du règlement 1206/2001/CE relatif à la coopération entre les juridictions des Etats membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale.

- En outre, la DBF a relayé auprès des Instances françaises représentatives de la profession ainsi que des experts français la demande du CCBE visant à obtenir des données en vue d'élaborer le chapitre 3 de l'édition 2016 du rapport d'évaluation des systèmes judiciaires européens de la CEPEJ, lequel comprend les données relatives au nombre total d'avocats par Etat membre, au monopole de la représentation légale et aux organisations ou personnes pouvant représenter un client devant un tribunal. La DBF a également assisté les instances et les experts en vue de formuler des commentaires et corrections sur le projet du CCBE tenant compte des données fournies.

- La DBF a également contribué à l'élaboration de la position du CCBE sur la révision de la directive 85/374/CE sur la responsabilité du fait des produits défectueux, en lien avec les questions relatives à l'intelligence artificielle. La commission Prospective et Innovation du CNB a, dans ce contexte, adopté une position. Le projet n'a cependant pas été adopté et fera l'objet de nouvelles discussions.

- La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration de commentaires sur le projet de rapport de la commission JURI du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission sur le règlement accéléré des litiges commerciaux. Les commentaires des experts français ont directement été communiqués au Parlement européen par le CCBE.

X Assurance

La DBF a assisté le Conseil national des Barreaux s'agissant du projet de loi portant suppression de sur-transpositions de directives européennes en droit français et plus particulièrement au sujet de l'article 6 prévoyant la suppression de l'interdiction générale faite aux assureurs de participer à la négociation des honoraires d'avocats intervenant en protection juridique.

X Avenir des services juridiques

M. Thierry Wickers a rédigé deux documents de travail intitulés, respectivement, « L'intelligence artificielle et l'impact sur la fourniture des prestations juridiques par les avocats » et « L'intelligence artificielle et l'utilisation de l'intelligence artificielle par les juridictions ». La DBF a, également, assisté et a contribué à l'organisation, aux côtés du CCBE, de l'Université catholique de Lille et du Barreau de Lille, du colloque du CCBE intitulé « Intelligence artificielle - Justice humaine ». Celui-ci a porté sur les apports de l'intelligence artificielle dans différents secteurs du droit et sur les défis de la réglementation et de l'exploitation des ressources issues des techniques d'intelligence artificielle. Des ateliers thématiques ont permis de faire échanger praticiens, experts et universitaires sur différents thèmes tels que le legal design, la justice prédictive ou les enjeux en matière de déontologie.

X Blanchiment de capitaux / Fiscalité

La DBF a continué à suivre la révision des lignes directrices du GAFI pour les professions juridiques concernant une approche fondée sur les risques. Dans le cadre du CCBE, elle a commencé à suivre les travaux de la Commission européenne dans le cadre de sa seconde évaluation des risques en matière de législation antiblanchiment.

X Brexit

La DBF a continué à suivre les négociations sur l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne ainsi que sur le cadre des relations futures. Elle a examiné les conséquences du projet d'accord de retrait sur la profession d'avocat, ainsi que les conséquences de l'absence d'accord.

X Convention européenne sur la profession d'avocat

La DBF a suivi et soutenu le projet de Convention européenne sur la profession d'avocat. Elle a travaillé dans le cadre des travaux du groupe de travail « Convention » présidé par M. Laurent Pettiti, lequel œuvre à mobiliser les délégations nationales dans leur travaux de représentation d'intérêts auprès de leur exécutif respectif. Par ailleurs, M. Laurent Pettiti a rencontré un certain nombre de comités du Conseil de l'Europe dont le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) en vue de défendre le projet de Convention. La DBF a également participé aux travaux de rédaction d'un projet de préambule et d'une lettre d'accompagnement visant à répondre aux critiques formulées à l'encontre de la Convention européenne sur la profession d'avocat.

X Cour de justice de l'Union européenne

La DBF a suivi le processus de révision du statut de la Cour de justice et du règlement de procédure du Tribunal de l'Union européenne, à la suite de la publication des commentaires du CCBE sur ces projets, notamment concernant le projet de filtrage des pourvois devant la Cour. Elle a également étudié les commentaires préparés concernant la révision du règlement de procédure

de la Cour de l'Association européenne de libre-échange. La DBF a, par ailleurs, commencé un recensement des avocats exerçant devant la Cour de justice de l'Union européenne en vue d'évaluer la place des avocats français dans ce cadre.

La DBF a également organisé la visite de la Commission des affaires européennes et internationales du Conseil national des Barreaux auprès de la Cour de justice de l'Union européenne de juillet 2018. Elle a organisé, d'une part, un dîner sous la présidence de M. Marc Jaeger, Président du Tribunal de l'Union européenne et en présence de plusieurs Membres de la Cour de justice de l'Union européenne (Yves Bot et Michal Bobek, Avocat généraux, Emmanuel Coulon, Greffier du Tribunal), de référendaires de la juridiction, de l'Ambassadeur de France au Luxembourg et du Bâtonnier du Luxembourg. Elle a organisé, d'autre part, la visite de la Cour laquelle a permis d'assister à l'audience de l'affaire RO (aff. C-327/18 PPU) puis d'échanger, notamment, avec M. Koen Lenaerts, Président de la Cour de justice de l'Union européenne, avec M. Stéphane Gervasoni, Président de chambre au Tribunal de l'Union européenne et avec M. Emmanuel Coulon, Greffier du Tribunal. Les discussions ont pu porter sur le rôle de la Cour, la place de la langue française dans son fonctionnement et sur le projet de réforme du statut de la Cour et du règlement de procédure du Tribunal (e-curia).

X Délégation permanente auprès de la Cour européenne des droits de l'homme

La DBF a assisté les experts français dans la mise à jour du guide pratique du CCBE sur la CEDH. Ce guide est composé de questions-réponses destinées aux avocats appelés à exercer devant la CEDH. M. Laurent Pettiti et M. Vincent Berger, experts français, sont intervenus lors de la Table ronde organisée par le CCBE sur le rôle des avocats dans l'exécution des arrêts de la CEDH. La DBF a participé à la préparation, par les experts français, de la réunion annuelle entre la CEDH et le CCBE.

X Déontologie

La DBF a soutenu les travaux du comité « Déontologie » du CCBE sur l'utilisation des technologies nouvelles par les avocats, lesquels ont conduit à la modification, au sein de la Charte des principes essentiels de la profession d'avocat du CCBE, du principe relatif à la compétence des avocats. Elle a assisté les experts français dans les travaux du groupe de travail « Vers un modèle de code de déontologie » relatifs à la rédaction d'un article sur les honoraires et sur les relations avec les clients.

X Droits de l'homme

La DBF a assisté la Délégation française pour solliciter la désignation de rapporteurs du CCBE en vue d'évaluer la situation en matière d'Etat de droit en Pologne et en Hongrie et de proposer des actions à entreprendre. Concomitamment, la DBF a assisté la Délégation française pour la rédaction d'un communiqué de presse du CCBE saluant l'initiative de l'Union européenne concernant l'Etat de droit en Pologne et en Hongrie. La DBF a également participé à la préparation de la candidature, présentée par la Délégation française pour le Prix des droits de l'homme du CCBE 2019, de M. Ibrahim Metwally Hegazy, avocat égyptien spécialisé dans la défense des libertés fondamentales.

X Elections européennes

La DBF a contribué à la production par le CCBE d'un Manifeste présentant les principales attentes des avocats et des Barreaux en vue des élections européennes de mai 2019. Celui-ci a mis en avant un certain nombre de sujets d'importance pour la profession d'avocat dans le cadre de ces élections dont la défense des garanties procédurales et l'accès à la justice, la protection de l'Etat de droit, la préservation du secret professionnel et l'impact de l'intelligence artificielle sur la profession.

X Famille

La DBF a participé à la préparation, par les experts français, d'un questionnaire adressé aux délégations portant sur le divorce sans juge et à l'élaboration d'une réponse française à ce questionnaire. L'objectif de ce dernier est de procéder à une étude comparée sur l'existence, dans les Etats membres de l'Union européenne, de divorces similaires au nouveau divorce français par consentement mutuel mais également d'analyser la manière dont les divorces extrajudiciaires enregistrés sont traités dans les situations transfrontalières et d'identifier tout problème potentiel que le CCBE devrait traiter.

X Fiscalité

La DBF a apporté son appui aux experts français pour la rédaction d'un guide sur la transposition de la directive 2018/822/UE, dite « DAC6 », relative aux obligations de divulgation des schémas de planification fiscale agressive par les intermédiaires fiscaux. L'objectif de ce guide est de donner des éléments aux Barreaux nationaux pour assurer une approche harmonisée de protection du secret professionnel durant la transposition de la directive dans les Etats membres.

X Formation

La DBF a assisté les experts français dans la rédaction des réponses à un questionnaire sur la reconnaissance des activités de formation des avocats à l'étranger (formation suivie par des avocats de l'UE dans un Etat membre autre que celui où ils sont inscrits) dans le cadre du projet REFOTRA. Le projet REFOTRA, mis en œuvre par la Fondation européenne des avocats, est relatif à la reconnaissance de la formation continue suivie par les avocats dans un Etat membre de l'UE autre que celui où ils sont enregistrés pour exercer leur profession. L'objectif est de permettre une reconnaissance automatique des formations suivies par les avocats dans d'autres Etats membres. Ce questionnaire constitue la première phase du projet visant à compléter les recherches existantes sur les régimes nationaux de formation continue obligatoire afin de comprendre la situation actuelle en matière de reconnaissance mutuelle de la formation transfrontalière dans les Etats membres de l'UE.

X Langue française

La DBF a préparé la visite auprès de la Cour de justice de l'Union européenne, laquelle a été l'occasion d'échanger sur le multilinguisme et, en particulier, sur la place de la langue française à la Cour de justice de l'Union européenne. Elle a également rencontré M. Pierre Sellal, Ancien Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne et Senior Counsel chez August Debouzy, afin d'échanger sur ces questions. Elle a également rencontré M. Stéphane Lopez, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF sur le sujet de la place de la langue française suite au Brexit et sur l'enjeu de la langue française pour les élections européennes à

venir. La DBF a également préparé une réponse à la consultation publique lancée par la Médiatrice européenne sur l'emploi des langues au sein des institutions, organes et organismes de l'Union européenne.

X Libre circulation des avocats

La DBF a assisté Mme Jutta Laurich, experte française chargée de rédiger une note sur le champ d'application de la directive (UE) 2018/958, dite directive « Proportionnalité » afin de déterminer le type de règles applicables à la profession qui sont susceptibles d'entrer le champ d'application de cette directive. Cette experte française a également participé à une réunion à la Commission européenne avec le CCBE afin de recueillir des informations concrètes sur les sujets suivis de près par ce comité (suivi du paquet « services » et prochaines étapes, études en préparation notamment l'étude sur la qualité ou encore l'étude sur la cartographie juridique des obstacles dans le secteur des services ainsi que plus généralement tout problème éventuel découlant de l'application des directives « avocats »).

X Migration

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration d'une déclaration du CCBE sur la nécessité de garantir l'assistance juridique à toutes les personnes nécessitant une protection internationale, à la suite de discussions, au sein du Conseil européen, relatives à l'éventuelle création sur le sol de l'UE de centres contrôlés ou de plateformes de débarquement dans des pays tiers dont le rôle serait d'assurer un « tri » entre les demandeurs d'asile et les migrants pour d'autres causes.

X Observatoire européen sur la profession d'avocat

La DBF a soutenu le projet de création d'une base de données de droit comparé concernant la réglementation de la profession d'avocat sous l'égide du CCBE. Il s'agirait de permettre au CCBE d'abriter une base de données régulièrement tenue à jour de l'évolution des cadres réglementaires nationaux relatifs à la profession d'avocat permettant de répondre de manière rapide et efficace aux demandes des instances nationales en la matière et de faciliter le dialogue à l'échelle nationale entre chaque instance représentative et les autorités de réglementation nationale.

X Pénal

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration de la position du CCBE sur la proposition de règlement de la Commission européenne relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale. Cette prise de position est intervenue à la suite de la réponse du CCBE à la consultation publique de la Commission sur le même thème. La DBF a également travaillé sur la formulation d'une réponse à un questionnaire du CCBE relative aux « enquêtes défensives », menées par les avocats de la défense dans certaines procédures pénales pour recueillir des preuves en faveur de leurs clients.

X Responsabilité sociale des sociétés

La DBF a contribué à l'analyse effectuée par le CCBE relative à l'égalité des genres dans la profession d'avocat et au sein du CCBE. Elle a assisté les experts français dans la rédaction, par le Comité RSE du CCBE, de recommandations à destination du groupe de travail sur la réforme

des statuts du CCBE afin d'assurer l'égalité des genres dans la gouvernance du CCBE.

X Technologies / Surveillance

La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration d'un document de position relatif à la proposition de la Commission pour un règlement relatif aux injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale. Elle les a également assistés dans la mise à jour de l'enquête réalisée par le CCBE sur la mise en œuvre du règlement général sur la protection des données. Cela a permis d'apporter des précisions quant aux textes applicables en France aux obligations temporelles de conservation des données des clients par les avocats. La DBF a assisté les experts français dans l'élaboration d'un document de position du CCBE sur les propositions de modification des règlements relatifs à la signification ou à la notification et à l'obtention de preuve en matière civile ou commerciale (19/10/2018).

V. RELATIONS EXTERIEURES / EVENEMENTS

PROFESSION

X Participation au groupe de travail des Observatoires statistiques européens (18 juillet)

La DBF a participé, le 18 juillet dernier, au Groupe de travail des Observatoires statistiques européens à Paris dans les locaux du Conseil National des Barreaux. La réunion s'est tenue avec des représentants des Barreaux allemands, belges, espagnols et tchèques. Il a été, notamment, question des pistes de développement d'une future base de données de droit comparé par le Conseil des Barreaux européens.

X Strategiepräsidium du Barreau autrichien (7-8 septembre)

Le Président de la DBF participe, les 7 et 8 septembre dernier, au « Strategiepräsidium » (conférence stratégique de rentrée) du Barreau autrichien (ÖRAK) à Salzburg afin d'y présenter le système français d'assurance responsabilité professionnelle proposé par la Société de Courtage des Barreaux.

X Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (2 octobre – 10 octobre – 6 novembre – 10 et 11 décembre – 13 et 14 décembre)

Au cours du dernier semestre, La DBF a suivi et contribué aux travaux du Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC). Elle a, notamment, suivi les travaux à l'aide de la présence d'un représentant des Barreaux français à chacune des réunions, en coordination avec le ministère de la Justice français et la Commission européenne et rédigé des comptes rendus de ces réunions.

Ainsi, la DBF était présente à plusieurs événements :

- Le 2 octobre, lors d'une réunion portant sur les procédures européennes de recouvrement des créances, à Bruxelles ;
- Le 10 octobre, lors d'une réunion du réseau français du RJECC consacrée au projet « Connaître la législation de l'Union européenne », à Paris ;
- Le 6 novembre, lors d'une réunion du réseau français du RJECC consacrée au projet

« Connaître la législation de l'Union européenne », à Paris ;

- Les 10 et 11 décembre, lors de la réunion annuelle des membres français du réseau et de la réunion restreinte des points de contacts du RJECC, à Paris.

Par ailleurs, les avocats français étaient représentés :

- Les 13 et 14 décembre, par Mme Elodie MULON, Avocate au Barreau de Paris, lors d'une réunion portant sur les successions, à Vienne.

X Participation à la rencontre bilatérale annuelle des délégations française et allemande au CCBE (24 et 25 octobre)

La DBF a participé, les 24 et 25 octobre derniers, à la rencontre bilatérale annuelle des délégations française et allemande au CCBE, à Strasbourg. Cette réunion portait sur plusieurs sujets d'intérêt commun liés au CCBE et à la Fondation européenne des avocats.

X Participation à l'audition du CNB par l'Inspection générale de la Justice (26 octobre)

La DBF a participé, le 26 octobre dernier, à l'audition du CNB par l'Inspection générale de la Justice dans le cadre d'une mission d'évaluation, par les juridictions françaises, de la mise en œuvre de procédures européennes d'entraide civile. La mission d'évaluation souhaitait examiner la manière dont la profession d'avocat appréhende l'application des normes européennes concernées ainsi que toute démarche innovante pouvant exister en la matière.

X Participation à la réunion du groupe de travail « Observatoires européens » du CNB (26 octobre)

La DBF a participé, le 26 octobre dernier, à la réunion du groupe de travail « Observatoires européens » du CNB. Cette réunion portait sur l'établissement d'une feuille de route partagée entre les pays représentés ainsi que sur l'avancement du projet d'observatoire européen et de création d'une base de données comparative du CCBE.

X Déplacement des membres du Conseil de l'ordre du Barreau de Paris à Bruxelles (20 novembre)

La DBF a organisé, le 26 octobre dernier, l'accueil du Bâtonnier, du Vice-Bâtonnier et des membres du Conseil de l'ordre du Barreau de Paris dans ses locaux. Après des échanges entre les membres et le Président de la DBF sur les différents sujets européens d'actualité relatifs à la profession, deux intervenants ont informé les membres sur deux sujets particuliers. M. Stéphane Lopez, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie les a alertés sur l'importance de la défense du français dans les institutions européennes et dans le droit de l'UE et M. Emmanuel Crabit, Directeur à la Commission européenne, les a informés des derniers développements en matière de préservation de l'Etat de droit dans l'Union.

X Colloque « Le justiciable et sa justice » à Arras (7 décembre)

Le Président de la DBF est intervenu, le 7 décembre dernier, dans le cadre du colloque « Le justiciable et sa justice » organisé par la Conférence des Bâtonniers des Hauts de France. Il y est intervenu sur le thème de la place du justiciable et de son avocat en Europe.

RENCONTRES

X Déplacement à la Cour de justice de l'Union européenne avec la Commission fiscale du Barreau de Paris (5 juillet)

La DBF, a participé, le 5 juillet dernier, à une visite de la Cour de justice de l'Union européenne organisée par la Commission Fiscale du Barreau de Paris. Après avoir assisté à l'audience dans l'affaire C-496/17, les participants ont pu suivre une visite guidée des bâtiments de la Cour. S'en sont suivies les présentations suivantes : « La Cour, ses services et son régime linguistique » par M. Gardette, Chef d'unité de la traduction de langue française, « Le mécanisme préjudiciel - aspects pratiques » par M. Benjamin Cheynel, référendaire au cabinet de M. le juge Šváby, « Les relations des avocats avec le greffe de la Cour et l'accès documentaire » par Mme Ramona Șereș, administrateur au greffe de la Cour, ainsi que « Libre circulation et fiscalité directe » par M. David Hummel du cabinet de Mme l'Avocat Général Kokott.

X Déplacement du Conseil National des Barreaux à la Cour de justice de l'Union européenne (11-12 juillet)

La DBF a participé, les 11 et 12 juillet derniers, au déplacement du Conseil National des Barreaux (« CNB ») à la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg, déplacement dont elle a assuré, conjointement avec le CNB, à l'organisation.

Le 11 juillet dernier, à la suite d'une rencontre avec M. Bruno Perdu, Ambassadeur de France au Luxembourg, puis d'un échange avec les avocats inscrits à un Barreau français établis au Luxembourg, un dîner a été organisé, en présence, notamment, de M. Marc Jaeger, Président du Tribunal de l'Union européenne, de M. Yves Bot et de M. Michal Bobek, Avocats généraux à la Cour.

Lors de la visite organisée le 12 juillet dernier, les participants ont assisté à une audience de plaidoiries dans le cadre d'une procédure préjudicielle d'urgence concernant la mise en œuvre d'un mandat d'arrêt européen dans le contexte du Brexit (aff. C-327/18 PPU) avant une rencontre avec M. Koen Lenaerts, Président de la Cour de justice. Trois rencontres ont eu lieu par la suite avec M. Stéphane Gervasoni, Président de chambre au Tribunal, M. Emmanuel Coulon, Greffier du Tribunal et M. Jean-Marie Gardette, chef de l'unité traduction de langue française de la Cour.

X Rencontre avec M. Pierre Sellal (25 septembre)

La DBF a rencontré, le 25 septembre dernier, M. Pierre Sellal, « Senior Counsel » au cabinet August Debouzy et ancien Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne. Le Président de la DBF, M. Jean Jacques Forrer ainsi que le Président de la Commission des affaires européennes et internationales du CNB, M. Louis-Bernard Buchman ont échangé avec lui sur la préservation du multilinguisme et de la langue française au sein des institutions européennes, en particulier au sein de la Cour de justice de l'Union européenne.

X Rencontre avec M. Humbert de Biolley (27 septembre)

La DBF a rencontré, le 27 septembre dernier, M. Humbert de Biolley, Chef adjoint du Bureau de liaison du Conseil de l'Europe auprès de l'Union européenne. Le Président de la DBF, Jean

Jacques Forrer, a échangé avec lui sur différents sujets d'intérêts communs tels que le projet d'élaboration d'une convention européenne pour la profession d'avocat par le Conseil de l'Europe, la collaboration entre le Conseil des Barreaux européens (CCBE) et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) du Conseil de l'Europe, l'Etat de droit en Europe, le Programme HELP du Conseil de l'Europe ainsi que l'intelligence artificielle et les droits de l'homme.

X Rencontre avec la Représentation permanente de la France auprès de l'UE (28 septembre)

La DBF a rencontré, le 28 septembre dernier, Mme Cécile Candat, Conseillère juridique adjointe à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne. Le Président de la DBF, Jean Jacques Forrer, a échangé avec elle sur la proposition de directive de la Commission européenne relative aux actions représentatives pour la protection des intérêts collectifs des consommateurs abrogeant la directive 2009/22/CE relative aux actions en cessation.

CONFERENCES ET EVENEMENTS

X Participation à un atelier dans le cadre de la Conférence des ambassadeurs (30 août)

Dans le cadre de la semaine de Conférence des ambassadeurs et ambassadrices de France, la Délégation des Barreaux de France a participé, le 30 août dernier, à l'atelier « L'influence par le droit, Enjeux et outils » organisé au Conseil national des Barreaux. Les travaux ont été ouverts par Mme Christiane Féral-Schuhl, Présidente du CNB. Parmi les intervenants, figuraient : M. Laurent Bili, Directeur général de la Mondialisation au Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Mme Claude Revel, Conseillère maître en service extraordinaire à la Cour des comptes, Mme Nicole Cochet, Directrice générale du GIP Justice coopération internationale, M. Alan Dreanic, Directeur gouvernance démocratique et droits humains à Expertise France, Mme Anne-Charlotte Gros, Directrice générale de la Fondation pour le droit continental.

X Consultations citoyennes européennes (17 septembre)

Le Président de la DBF a participé, le 17 septembre dernier, aux consultations citoyennes européennes organisée par l'Ecole nationale de la magistrature à Paris. L'évènement se déroulait en 2 parties. Au cours de la 1ère partie, les participants (magistrats, avocats, huissiers et autres professions juridiques) ont contribué à un questionnaire interactif sur l'avenir de l'Europe. Au cours d'une 2nde partie, les participants ont échangé, selon une méthode « boule de neige », selon laquelle des petits comités se réunissent progressivement pour entraîner une restitution commune la plus large possible. Le thème des discussions était, notamment, la place des normes européennes dans l'exercice des professions juridiques et les attentes vis-à-vis de l'Union dans ce contexte.

X Evènement « Contre la désinformation : quelle stratégie européenne des médias et des langues ? » (15 octobre)

La DBF a assisté, le 15 octobre dernier, à un évènement consacré aux questions relatives à la lutte contre la désinformation dans l'Union européenne sous le patronage de M. Stéphane Lopez, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de

l'Union européenne. A la suite du discours de Mme Mariya Gabriel, Commissaire européenne au numérique, un panel composé, notamment, de Monsieur Jean Arthuis, député européen, de M. Christophe Leclercq, membre du Groupe d'experts de haut niveau de l'UE sur la désinformation et de Mme Aline Robert, rédactrice-en-chef à Euractiv, a échangé sur le sujet.

X Présentation de la DBF aux élèves du Master 2 Métiers des politiques et des programmes européens de l'Université Aix-Marseille (6 novembre)

La DBF a participé, le 6 novembre dernier, à une présentation du CCBE et de certaines délégations nationales auprès de celui-ci. Aux côtés de M. Philip Buisseret (CCBE) et de Mme Anne Jonlet (Barreaux belges francophones et luxembourgeois), la DBF a présenté ses différentes missions au service de la représentation des intérêts de la profession d'avocat auprès des institutions de l'Union européenne.

X Conférence « Francophonie et avenir du multilinguisme dans l'UE » (14 novembre)

Le Président de la DBF a assisté, le 14 novembre dernier, à la conférence donnée dans le cadre des travaux du Cercle des délégués permanents français, par M. Stéphane Lopez, Représentant permanent de l'Organisation internationale de la francophonie auprès de l'Union européenne. Celle-ci visait à retracer l'historique de la défense de la langue française au niveau international et à souligner le manque actuel de multilinguisme au sein des institutions européennes. Le Représentant permanent a appelé à une mobilisation des acteurs francophones des institutions européennes et de la société civile en vue de défendre l'usage de la langue française.

X Colloque Code européen des affaires (21 novembre)

La DBF a organisé, le 21 novembre dernier, avec le Conseil national des Barreaux, le Barreau de Paris, et le Deutscher Anwaltverein, un colloque visant à sensibiliser les décideurs européens (parlementaires, fonctionnaires de la Commission, acteurs privés) au projet de Code européen des affaires. Après l'ouverture du colloque par M. Philippe Léglièse-Costa, Représentant permanent de la France auprès de l'Union européenne, trois tables-rondes ont porté, respectivement, sur le projet de code européen des affaires, sur le droit de l'insolvabilité et sur le droit du commerce électronique. Le colloque s'est conclu en présence de M. Renaud Dutreil, Président de la Fondation pour le droit continental et de Mme Valérie Gomez-Bassac, Députée du Var.

X Colloque « Intelligence artificielle, justice humaine » (30 novembre)

La DBF a participé, le 30 novembre dernier, à l'organisation du colloque annuel du CCBE « Intelligence artificielle, justice humaine » qui se tenait à Lille en marge de sa session plénière. Environ 300 personnes ont pu assister à la journée de débats et aux différents ateliers en français et en anglais sur différents thèmes tels que le legal design, la justice prédictive, les enjeux en matière de déontologie ou encore la blockchain.

X Conférence « Le droit dans le prisme des langues » (4 décembre)

La DBF a assisté, le 4 décembre dernier, à la conférence « Le droit dans le prisme des langues » organisée par l'Alliance française dans le cadre du cycle de conférences « Le monde en archipels ». Intervenait dans le cadre de cet échange, modéré par Mme Françoise Tulkens, Ancienne Vice-Présidente de la Cour européenne des droits de l'homme, Mme Sandy Lamalle, consultante internationale, M. Xavier Thunis, Professeur à l'Université de Namur et M. Fadhel Moussa, Avocat au Barreau de Tunis.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1
1040 Bruxelles
Belgique
Tél : +32 (0)2 230 83 31
e-mail : dbf@dbfbruxelles.eu
www.dbfbruxelles.eu
 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)